

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2014

POL-1001-50
Initiation à la science politique

Enseignant : Raphaël Crevier
Bureau : A-3765
Téléphone : 514-987-3000 #4442
Courriel : pol1001h2014@gmail.com
Disponibilité : le mercredi de 13h à 15h
(sur rendez-vous)

Description

Ce cours a pour objectif de fournir les connaissances, le vocabulaire de base et les savoir-faire nécessaires à qui souhaite entreprendre des études universitaires en science politique. Il s'agit, d'une part, de se familiariser avec les réalités qui caractérisent le monde politique contemporain: carte du monde, variété des régimes, institutions, idéologies et cultures politiques, etc. Il s'agit, d'autre part, de développer les habiletés et techniques ayant trait à la lecture efficace des types de textes utilisés dans le cadre du programme et à un certain nombre de formes fixes d'écritures (résumé, compte rendu, fiche de lecture, etc.). Le cours donnera lieu à une série de travaux pratiques, choisis en lien avec l'actualité politique.

Objectifs pédagogiques

Le cours est structuré en vertu de deux axes : d'abord autour des éléments composant les régimes politiques (territoire, structure et fonctionnement des États) ensuite autour des principaux acteurs peuplant l'arène politique (organisations internationales, États, nations, partis politiques, mouvements sociaux, groupes de pression individus). Cette partie du cours se composera de cours magistraux. Un examen maison et un examen final valideront le travail des étudiants pour cette partie du cours. Le second axe cherche à donner à l'étudiant les compétences relatives à certaines *formes d'écriture* récurrentes en science politique: dissertation, fiche de lecture, compte-rendu de lecture, résumé critique et synthèse critique.

Contenu de la séance**À remettre**

10 janvier Présentation du plan de cours;
Introduction

Première partie

17 janvier Carte du monde I

QH/OA
Fiche d'identification
Formation des équipes

24 janvier Carte du monde II

31 janvier De l'État I: structures (unitaire, fédéral,
confédéral)

QH/OA
Remise du texte
argumentatif

7 février De l'État II: Fonctionnement: régimes
parlementaires, présidentiels et semi-
présidentiels

QH/OA

14 février De l'État III: Les régimes autoritaires et
totalitaires.

QH/OA

21 février

Examen intra

28 février

Semaine de lecture

Deuxième partie

7 mars	L'État comme acteur: guerre, diplomatie et organisations internationales.	QH/OA
14 mars	Questions identitaires: État-nation, nations et régions.	QH/OA Remise de la fiche de lecture
21 mars	Les partis politiques	QH/OA
28 mars	Mouvements sociaux et groupes de pression	QH/OA Remise du plan de travail <i>Enseignant : remise des questions d'examen</i>
4 avril	Individu, politique et société OU Sexe, genre et politique	QH/OA
11 avril		Examen final

1. Participation

À la fin de chaque cours, les étudiants devront participer à des discussions sur des articles de journaux sur l'actualité que leur équipe doit remettre chaque semaine (voir section travail de recherche). À la fin de ces discussions, ces équipes seront appelées à répondre à certaines questions de l'enseignant sur la discussion. Ce sont ces exercices qui seront à la base de l'évaluation. Pour obtenir la note maximale, les étudiants doivent remettre au moins huit des 11 exercices demandés.

Échéance : hebdomadaire (sauf les 10 janvier, 21 et 28 février et le 11 avril).

Pondération : 10%

2. Question hebdomadaire (QH)/ Observatoire de l'actualité (OA)

À chaque cours, les étudiant[e]s devront remettre trois (3) questions de leur cru sur **l'un** des textes obligatoires de la semaine (issus de l'ouvrage obligatoire ou d'un lien disponible sur Moodle). Le travail devra comporter la référence bibliographique du texte et être présenté sur UNE page en vertu des règles de présentation du département (voir le *Guide* proposé par le centre Paolo Freire).

OU

À chaque cours, les étudiants peuvent formuler UNE question qu'il aimerait voir poser à l'examen quant à l'article remis par leur équipe cette semaine-là.

Sur onze remises possibles, l'enseignant comptabilisera les huit meilleurs résultats. **Ces questions devront être remises au cours. Dans ce cas particulier, les travaux envoyés par Internet ou déposés au secrétariat ne seront pas acceptés.**

Échéance : hebdomadaire (excluant 10 janvier, les 21 et 28 février et le 11 avril).

Pondération : 10 %

3. Travail de recherche (individuel et en équipe)

Description : au cours de la session, les étudiant(e)s seront initié(e)s aux formes d'écriture les plus utilisées en science politique (et en sciences sociales) en élaborant une recherche sur leur sujet d'actualité : la dissertation, la fiche de lecture, le résumé, le plan et la recherche. Chacun de ces éléments fera l'objet d'une présentation plus précise de la part de l'enseignant deux semaines avant la date de remise.

4.1. **Recherche d'articles de journaux** : 5%, **échéance** : hebdomadaire, le jeudi avant 21h (sauf 10 janvier, 21 et 28 février et le 11 avril) ;

4.2. **Texte argumentatif** (ind.), 3 pages, 7%, **échéance** 31 janvier;

4.3. **Fiche de lecture** (ind.) 1 pages, 7%, **échéance** 14 mars;

4.4. **Plan de travail** (En classe, équ.) 1 pages, 1%, **échéance** 28 mars;

4.5. **Travail de recherche** (équ.) 15 à 20 pages 15%, échéance 16 avril.

Pondération : 35 %

4. Examen intra

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 10 janvier au 14 février).

Description : L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

Échéance : 28 février

Pondération : 20%

5. Examen final

Description : L'examen final sera composé de deux parties :

a) Les étudiant(e)s auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.

b) Les étudiant(e)s auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiant(e)s cinq questions deux semaines (le 28 mars) avant l'examen. Deux questions parmi ces cinq seront choisies au hasard le jour de l'examen. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

Échéance : 11 avril

Pondération : 25%

Ouvrage obligatoire

Shively, W. Philips et Jules-Pascal Venne. *Pouvoir et Décision : Introduction à la science politique*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 2013, 236 pages.

Disponible à la Coop-UQAM.

Précisions méthodologiques

Hormis l'examen en classe, les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi et marges de 4 cm en haut et à gauche et de 3 cm en bas et à droite). Les étudiants devront aussi **scrupuleusement** respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide disponible au Centre Paolo Freire (A-3645).

Retard

Pour le PREMIER travail, les étudiants seront pénalisés de 10 % par jour de retard. Les travaux subséquents qui seront remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. **TOUTEFOIS** les étudiant[e]s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant). Si l'étudiant[e] ne respecte pas cette nouvelle date, il ou elle obtiendra la note de 0. À défaut de produire le travail à la date initialement prévue ou d'avoir communiqué avec l'enseignant dans les délais prescrits, l'étudiant[e] devra produire des preuves justifiant son incapacité pour que son travail soit accepté.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.